

Séance 11

Évaluer la performance en
matière de sécurité

Aperçu

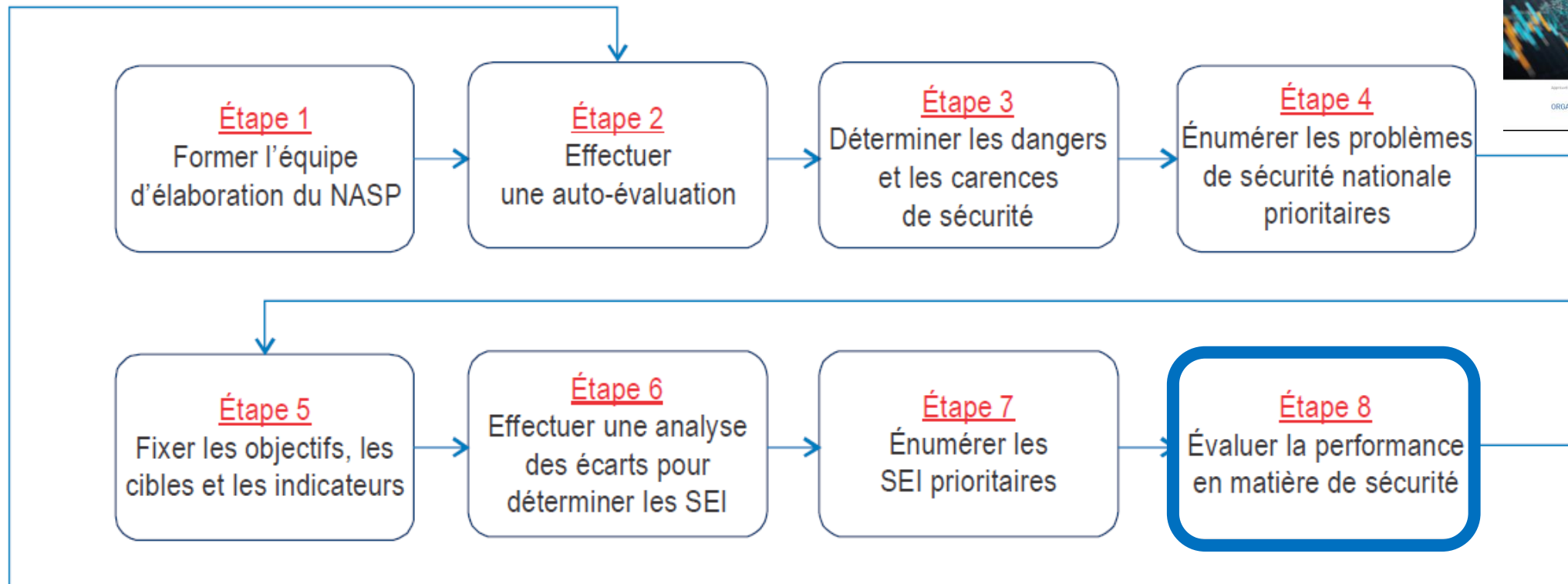
- Performance nationale en matière de sécurité
- Utilisation des indicateurs GASP pour le NASP (Doc 10162)
- Formulaires d'indicateur GASP + sélection et validation
- Évaluer la performance : de la planification à la mesure
- Rôle de l'équipe de développement NASP dans l'évaluation

Performance nationale en matière de sécurité

- Par le biais du NASP, l'État fixe des objectifs et des cibles nationaux
 - et détermine une série de SEI pour les réaliser
- L'État utilise également des indicateurs NASP liés aux cibles
 - pour mesurer si les SEI atteignent les résultats souhaités

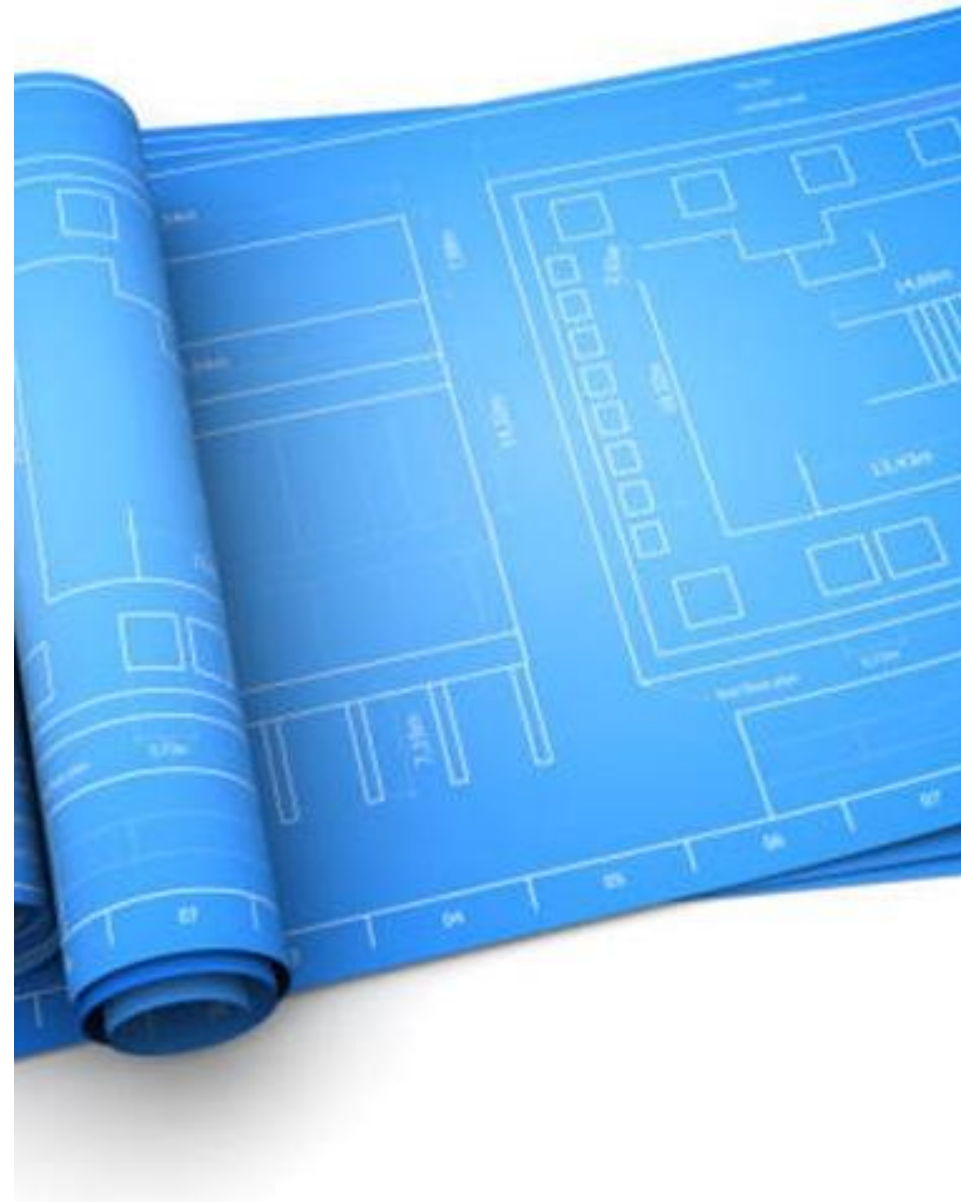


Processus d'élaboration du NASP



Évaluer la performance en matière de sécurité (étape 8)

- Définition du processus aux fins du suivi (planification)
 - mise en œuvre du NASP
 - efficacité du NASP
- Mesurer réellement la performance en matière de sécurité (mise en œuvre)
 - la sécurité s'est-elle améliorée à l'échelle nationale ?



Utilisation des indicateurs GASP pour le NASP

- Les indicateurs GASP ne sont que des exemples
- Quand le GASP est adapté au niveau national
 - l'équipe, s'il y a lieu, utilise des exemples d'indicateurs
 - pour élaborer des indicateurs NASP

Tous les indicateurs présentés dans le GASP

- ne doivent pas être dupliqués dans le NASP



Orientation sur les indicateurs du GASP

- Le Doc 10162 fournit des orientations sur les sources de données
 - pour les indicateurs permettant de mesurer la réalisation des objectifs du NASP
- Le document couvre
 - comment mesurer les indicateurs
 - comment collecter des données
- Le formulaire d'indicateur GASP a été développé pour chaque indicateur
 - fourni des orientations et des définitions claires
 - pour garantir une collecte de données cohérente et fiable
 - soutenir le suivi de la mise en œuvre de NASP



Approuvé par le Secrétaire général et publié sous son autorité

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

<i>Justification</i>	La manière dont l'indicateur est lié à une cible spécifique du NASP Ce que la mesure et le suivi de l'indicateur confirment
<i>Limites</i>	Portée de ce que mesure l'indicateur
<i>Définition des termes</i>	Définition de la terminologie technique utilisée pour désigner ou définir l'indicateur
<i>Méthode de calcul</i>	Formule spécifique ou technique disponible pour le calcul de la valeur de l'indicateur
<i>Ensembles de données</i>	Données nécessaires pour mesurer l'indicateur
<i>Disponibilité</i> (1-3)	Les ensembles de données énumérés peuvent avoir différents niveaux de disponibilité : « 1 » pour les données non disponibles, « 2 » pour les données partiellement disponibles et « 3 » pour les données entièrement disponibles
<i>Fournisseur</i>	Fournisseur des données ou la source d'où proviennent les données

Exemple du formulaire GASP-I

FORMULAIRE D'INDICATEUR DU GASP (GASP-I)	
GASP-I.1.1.01	Taux d'accidents (nombre d'accidents par million de départs)
Justification	Lié à la cible 1.1 du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) : les États, les entités régionales et l'industrie devront faire baisser les taux d'accidents d'ici 2028, à l'échelle mondiale et dans chaque région de l'OACI. Cet indicateur est largement utilisé par l'OACI depuis 2008. Il figure dans le rapport annuel de l'OACI sur la sécurité. Il s'agit de l'indicateur le plus répandu pour mesurer les niveaux de sécurité et il est relié à l'exposition au risque (millions de départs).

Exemple du formulaire GASP-I (2)

Limites	– L'État d'occurrence adressera une notification d'accident à l'OACI quand la masse maximale de l'aéronef concerné est supérieure à 2 250 kg ou quand il s'agit d'un avion à turboréacteurs, comme le prescrit le paragraphe 4.1 de l'Annexe 13 – <i>Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation</i>. – L'État qui mène l'enquête enverra des comptes rendus par l'intermédiaire du système de comptes rendus d'accident/incident (ADREP) à l'OACI pour les accidents concernant des aéronefs dont la masse est supérieure à 2 250 kg, conformément au chapitre 7 de l'Annexe 13. – L'OACI tient à jour une base de données ADREP contenant les notifications et les comptes rendus ADREP qu'elle reçoit, ainsi que les comptes rendus supplémentaires fournis par le Groupe d'étude sur la validation des occurrences (OVSG) de l'OACI. – Une validation des comptes rendus ADREP est effectuée chaque année par un groupe d'experts (l'OVSG), qui porte principalement sur les accidents et les incidents graves impliquant le transport aérien commercial d'aéronefs dont la masse maximale est supérieure à 2 250 kg. À la date de février 2026, cette validation ne couvrirait pas les accidents d'hélicoptères ou d'aéronefs d'une masse comprise entre 2 250 kg et 5 700 kg. – Les données ADREP validées pour l'année n sont mises à disposition en mars de l'année $n+1$. – Le guide officiel des compagnies aériennes (OAG) met à la disposition de l'OACI les données de trafic pour les vols réguliers d'aéronefs de plus de 5 700 kg. – Les données de trafic validées de l'OAG pour l'année n sont mises à disposition en mars de l'année $n+1$.
---------	---

Exemple du formulaire GASP-I (3)

Définition des termes	– Le terme « accident » est défini au chapitre 1 de l'Annexe 13.
Méthode de calcul	Indicateur = N/D, où : a) N est le nombre d'accidents concernant des vols commerciaux réguliers pour lesquels : 1) l'événement a eu lieu entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année en question ; 2) une notification et/ou un compte rendu ADREP ont été transmis à l'OACI et reçus par celle-ci ou ajoutés par l'OVSG ; 3) les circonstances de l'occurrence correspondent à celles définies pour le terme « accident » à l'Annexe 13 ; 4) l'aéronef impliqué dans l'occurrence a une masse maximale supérieure à 5 700 kg ; b) D est le nombre de départs commerciaux réguliers, divisé par un million. – La diminution du taux d'accidents (conformément à la cible 1.1 à laquelle cet indicateur est lié) est mesurée à l'aide d'une moyenne mobile sur cinq ans, en prenant l'année 2025 comme référence. Une moyenne mobile sur cinq ans est la moyenne calculée chaque année sur la base des données des cinq années précédentes. Elle donne une image plus réaliste en réduisant l'incidence des valeurs aberrantes dans les données, ce qui lisse la courbe de tendance. Elle permet de mettre en évidence des tendances qui seraient autrement difficiles à détecter. Par exemple, en 2026, la moyenne mobile sur cinq ans de référence pour 2025 est calculée à partir des données de 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025. L'année suivante, la moyenne mobile de 2026 utilisera les données de 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026.

Exemple de formulaire GASP-I (4)

Ensembles de données	– Notifications et comptes rendus ADREP soumis par les États à l'OACI en vertu des obligations de l'Annexe 13. – Ensemble de données de l'OAG pour l'OACI.
Disponibilité (1-3)	3 : la notification d'accident et les comptes rendus ADREP sont déjà disponibles dans la base de données ADREP de l'OACI.
Fournisseur	OACI (base de données ADREP)

Sélection d'un indicateur : processus de validation

- Vérifiez chaque indicateur avant sa publication
 - en complétant les champs du Doc 10162
 - pour s'assurer que les indicateurs sont réalistes
- Spécifiez pour chaque indicateur
 1. Justification
 2. Limites
 3. Définition des termes
 4. Méthode de calcul
 5. Ensembles de données
 6. Disponibilité
 7. Fournisseur



De la planification à l'évaluation

- Les objectifs du NASP sont atteints par un ou plusieurs plans d'action
 - contient un ensemble de SEI
 - chaque SEI doit identifier l'entité responsable
- Une fois l'élaboration du NASP terminée
 - les entités responsables dirigent la mise en œuvre
- À ce stade, l'équipe mesure la performance en matière de sécurité
 - suivre la mise en œuvre du NASP
 - évaluer l'efficacité en termes d'amélioration de la sécurité



Objectif 1 : Parvenir à une réduction continue des risques de sécurité opérationnelle
Cible 1.1 : L'État et son industrie devront faire baisser les taux d'accidents d'ici 2028, à l'échelle nationale

<i>Initiative de renforcement de la sécurité</i>	Mesures	Délai	Entité responsable	Parties prenantes	Métriques	Priorité	Activité de suivi
Atténuer les facteurs contributifs des accidents et incidents LOC-I	Exiger une formation à la prévention des pertes de contrôle et aux manœuvres de rétablissement (UPRT) dans tous les programmes de formation périodique de conversion de type sur simulateur de vol complet	1er trimestre 2026 au 4e trimestre 2028	AAC	• Exploitants • Organismes de formation agréés (ATO) • Fournisseurs de produits de simulateurs de vol et de services • Associations de pilotes • Inspecteurs de l'AAC	• Actualisation des programmes de formation avec ajout de la formation UPRT • Nombre/pourcentage de pilotes qui ont terminé la formation • Taux d'occurrence de pertes de contrôle dans les comptes rendus volontaires • Événements d'activation des interventions vibreur dans les données des FDA • Taux d'occurrence de LOC-I	Élevée	Supervision des activités de formation de l'exploitant et de l'ATO

Rôle de l'équipe dans l'évaluation

- Surveillez périodiquement la mise en œuvre des SEI
 - s'assurer que les mesures sont prises
 - qu'elles sont efficaces
 - résoudre les difficultés de mise en œuvre
- Cela garantit la mise en œuvre du NASP
 - par la somme des SEI dans le plan d'action



Points à retenir

- Le NASP devrait inclure des indicateurs liés à ses cibles
- Il faut définir des spécificités pour les indicateurs du NASP
- Utilisez les orientations du Doc 10162 pour l'adaptation des indicateurs GASP à l'échelle nationale
- Utilisez votre plan d'action pour mesurer la mise en œuvre du NASP
- Importance de définir la responsabilité et les métriques pour les SEI



Exercice pratique IV

Définir le processus pour évaluer
la performance en matière de
sécurité

Vos tâches

- Sur la base des objectifs, des cibles et d'indicateurs nationaux (Ex II)
 - sélectionnez 1 indicateur (associé à une cible)
 - remplissez le formulaire à l'annexe A
- Sur la base de la liste des SEI classées par ordre de priorité (Ex III)
 - sélectionnez une SEI liée aux risques OPS (comme N-HRC)
 - sélectionnez une SEI liée aux défis ORG
 - remplissez les formulaires de l'annexe B

<i>Justification</i>	La manière dont l'indicateur est lié à une cible spécifique du NASP Ce que la mesure et le suivi de l'indicateur confirment
<i>Limites</i>	Portée de ce que mesure l'indicateur
<i>Définition des termes</i>	Définition de la terminologie technique utilisée pour désigner ou définir l'indicateur
<i>Méthode de calcul</i>	Formule spécifique ou technique disponible pour le calcul de la valeur de l'indicateur
<i>Ensembles de données</i>	Données nécessaires pour mesurer l'indicateur
<i>Disponibilité</i> (1-3)	Les ensembles de données énumérés peuvent avoir différents niveaux de disponibilité : « 1 » pour les données non disponibles, « 2 » pour les données partiellement disponibles et « 3 » pour les données entièrement disponibles
<i>Fournisseur</i>	Fournisseur des données ou la source d'où proviennent les données

N-HRC X							
Objectif X : Cible X.X :							
Initiative de renforcement de la sécurité	Mesures	Délai	Entité responsable	Parties prenantes	Métriques	Priorité	Activité de suivi